



Assemblée générale

Distr. générale
28 juin 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 136 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2018-2019**

Prévisions révisées relatives au Bureau de lutte contre le terrorisme au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [71/291](#) de l'Assemblée générale, portant création du Bureau de lutte contre le terrorisme. On y trouvera les prévisions budgétaires révisées proposées au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, d'un montant supplémentaire net de 1 97 700 dollars (montant brut : 1 221 900 dollars).

* [A/72/50](#).

** Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/72/6/Add.1.



I. Introduction

1. Dans sa résolution [71/291](#), l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ([A/71/858](#)) et décidé de créer le Bureau de lutte contre le terrorisme, qui serait dirigé par un secrétaire général adjoint et de le doter des compétences et fonctions prévues dans le rapport. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a salué l'initiative du Secrétaire général de détacher du Département des affaires politiques du Secrétariat l'actuel Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, ainsi que leur personnel et toutes les ressources ordinaires et extrabudgétaires qui leur sont affectées, et de les regrouper pour former le Bureau de lutte contre le terrorisme.

2. Dans son rapport sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/71/L.66](#), qui porte sur le renforcement de la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ([A/C.5/71/22](#)), le Secrétaire général a indiqué à l'Assemblée générale qu'en raison de la date de présentation du projet de résolution [A/71/L.66](#), les dépenses pour 2018-2019 ne pouvaient pas être inscrites dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 et que, si le projet était adopté par l'Assemblée générale, ces ressources seraient demandées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, conformément aux procédures budgétaires existantes.

3. On trouvera dans le présent rapport les modifications et les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) découlant de l'application de la résolution [71/291](#) de l'Assemblée générale. Ces modifications et révisions sont dues à la réaffectation, pour l'exercice 2018-2019, de ressources du sous-programme 6 (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme) et de l'appui au programme (2 042 300 dollars), qui relevaient précédemment du Département des affaires politiques, au Bureau de lutte contre le terrorisme, ainsi qu'aux ressources supplémentaires nécessaires au financement, pendant la totalité de l'exercice biennal, de deux postes créés par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/291](#) au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) [1 097 700 dollars déduction faite des contributions du personnel (montant brut de 1 221 900 dollars)].

II. Rapport entre les propositions considérées, le plan-programme biennal et le programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019

4. Les propositions considérées ont trait au sous-programme 6 (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme) du programme 2 (Affaires politiques) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 et aux chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Conformément à la décision de l'Assemblée de créer le Bureau de lutte contre le terrorisme (résolution [71/291](#)), le titre du sous-programme 6, « Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme », a été remplacé par « Bureau de lutte contre le terrorisme », et la Stratégie a été mise à jour en conséquence, ainsi que cela est

indiqué dans la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/84/Add.1).

III. Incidences budgétaires de la création du Bureau de lutte contre le terrorisme

5. Le montant des ressources supplémentaires nécessaires au financement pendant l'exercice biennal 2018-2019 des activités proposées dans le présent rapport s'élève à 1 097 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ces ressources sont présentées dans les tableaux 1 à 14 ci-après, par chapitre du budget, par programme et par objet de dépense.

Vue d'ensemble

Tableau 1

Ressources nécessaires, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Prévisions pour 2018-2019</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
3. Affaires politiques	1 228 295,8	1 034,1	1 229 329,9
29D. Bureau des services centraux d'appui	168 542,9	63,6	168 606,5
36. Contributions du personnel	501 590,1	124,2	501 714,3
Total (montant brut)	1 898 428,8	1 221,9	1 899 650,7
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 396 838,7	1 097,7	1 397 936,4

Tableau 2

Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions pour 2018-2019</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Postes	164 010,8	907,2	164 918,0
Autres dépenses de personnel	3 939,5	–	3 939,5
Consultants	460,6	–	460,6
Experts	340,2	–	340,2
Frais de voyage des représentants	1 753,3	–	1 753,3
Voyages	2 839,7	114,3	2 954,0
Services contractuels	6 382,8	8,4	6 391,2
Frais généraux de fonctionnement	104 301,7	65,8	104 367,5
Frais de représentation	117,2	–	117,2
Fournitures et accessoires	1 514,3	2,0	1 516,3

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions pour 2018-2019</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Mobilier et matériel	1 565,7	–	1 565,7
Divers	1 109 612,9	–	1 109 612,9
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 396 838,7	1 097,7	1 397 936,4
Contributions du personnel	501 590,1	124,2	501 714,3
Total (brut)	1 898 428,8	1 221,9	1 899 650,7

Chapitre 3 Affaires politiques

Tableau 3
Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	<i>Prévisions pour 2018-2019</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
A. Département des affaires politiques			
1. Organes directeurs			
a) Conseil de sécurité	225,3	–	225,3
b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	75,8	–	75,8
Total partiel (organes directeurs)	301,1	–	301,1
2. Direction exécutive et administration	7 321,2	–	7 321,2
3. Programme de travail			
Sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits)	43 670,6	–	43 670,6
Sous-programme 2 (Assistance électorale)	7 487,6	–	7 487,6
Sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité)	13 653,5	–	13 653,5
Sous-programme 4 (Décolonisation)	1 592,5	–	1 592,5
Sous-programme 5 (Question de Palestine)	5 765,8	–	5 765,8
Sous-programme 6 (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme)	2 016,2	(2 016,2)	–
Total partiel (programme de travail)	74 186,2	(2 016,2)	72 170,0
4. Appui au programme	6 186,4	(26,1)	6 160,3
Total partiel (A)	87 994,9	(2 042,3)	85 952,6
B. Missions politiques spéciales	1 109 612,9	–	1 109 612,9
C. Bureau de lutte contre le terrorisme	–	3 076,4	3 076,4

	<i>Prévisions pour 2018-2019</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
D. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	17 285,7	–	17 285,7
E. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	5 975,8	–	5 975,8
F. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	5 431,8	–	5 431,8
G. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africain	1 994,7	–	1 994,7
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 228 295,8	1 034,1	1 229 329,9

Tableau 4
Ressources nécessaires, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions pour 2018-2019</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Postes	107 097,4	907,2	108 004,6
Autres dépenses de personnel	1 296,7	–	1 296,7
Consultants	132,9	–	132,9
Experts	340,2	–	340,2
Frais de voyage des représentants	1 753,3	–	1 753,3
Voyages	2 727,9	114,3	2 842,2
Services contractuels	2 098,4	8,4	2 106,8
Frais généraux de fonctionnement	2 309,6	2,2	2 311,8
Frais de représentation	111,7	–	111,7
Fournitures et accessoires	296,3	2,0	298,3
Mobilier et matériel	518,5	–	518,5
Divers	1 109 612,9	–	1 109 612,9
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 228 295,8	1 034,1	1 229 329,9

A. Département des affaires politiques

Programme de travail

Sous-programme 6

Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme

[transféré sous la composante C (Bureau de lutte contre le terrorisme) et rebaptisé sous-programme 6 (Bureau de lutte contre le terrorisme)]

6. Dans sa résolution 71/291, l'Assemblée générale a salué l'initiative du Secrétaire général de détacher du Département des affaires politiques du Secrétariat l'actuel Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre des

Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, ainsi que leur personnel et toutes les ressources ordinaires et extrabudgétaires qui leur sont affectées, et de les regrouper pour former le Bureau de lutte contre le terrorisme. En conséquence, les ressources demandées pour 2018-2019 dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 [A/72/6 (Sect. 3)] au titre du sous-programme 6 (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme) relevant du Département des affaires politiques seront réaffectées au Bureau de lutte contre le terrorisme.

Tableau 5

Ressources nécessaires : sous-programme 6 (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions pour 2018-2019</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Postes	1 931,7	(1 931,7)	–
Autres objets de dépense	84,5	(84,5)	–
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 016,2	(2 016,2)	–
Ressources extrabudgétaires	35 589,2	(35 589,2)	–
Total	37 605,4	(37 605,4)	–

Tableau 6

Ressources nécessaires, par objet de dépense

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions pour 2018-2019</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Postes	1 931,7	(1 931,7)	–
Voyages	84,5	(84,5)	–
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 016,2	(2 016,2)	–

7. La diminution de 2 016 200 dollars s'explique par la réaffectation au Bureau de lutte contre le terrorisme des ressources demandées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du sous-programme 6 [A/72/6 (Sect.3)].

Appui au programme

8. Les prévisions révisées de ressources nécessaires à l'appui au programme sont indiquées dans les tableaux 7 et 8.

Tableau 7
Ressources nécessaires : appui au programme

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions pour 2018-2019</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Postes	2 997,0	–	2 997,0
Autres objets de dépense	3 189,4	(26,1)	3 163,3
Total (déduction faite des contributions du personnel)	6 186,4	(26,1)	6 160,3

Tableau 8
Ressources nécessaires, par objet de dépense

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions pour 2018-2019</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Postes	2 997,0	–	2 997,0
Autres dépenses de personnel	881,6	–	881,6
Services contractuels	1 266,7	(19,5)	1 247,2
Frais généraux de fonctionnement	787,4	(5,0)	782,4
Fournitures et accessoires	72,7	(1,6)	71,1
Mobilier et matériel	181,0	–	181,0
Total (déduction faite des contributions du personnel)	6 186,4	(26,1)	6 160,3

9. La diminution de 26 100 dollars s'explique par la réaffectation des dépenses opérationnelles, telles que les services contractuels couvrant le coût standard des accords de prestation de services concernant les services d'appui à la maintenance et d'autres services fournis par le Bureau de l'informatique et des communications (19 500 dollars), les frais généraux de fonctionnement correspondant à la location de matériel de bureau et aux services de communication (5 000 dollars) et les fournitures et accessoires, à savoir les fournitures de papeterie et de bureau (1 600 dollars), afférentes aux six postes redéployés de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme du Département des affaires politiques au Bureau de lutte contre le terrorisme.

C. Bureau de lutte contre le terrorisme (sous-programme 6)

10. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, y compris le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, joue un rôle de premier plan s'agissant d'assurer la coordination et la cohérence globales des activités de lutte contre le terrorisme du système des Nations Unies et d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités en la matière. Conformément à la décision de l'Assemblée de créer le Bureau de lutte contre le terrorisme (résolution 71/291), le titre du sous-programme 6, « Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme », a été remplacé par « Bureau de lutte contre le terrorisme », et la Stratégie a été mise à jour en conséquence, ainsi que cela est indiqué dans la Récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/84/Add.1). La responsabilité de l'exécution du

sous-programme 6 (Bureau de la lutte contre le terrorisme) relève de la composante C (Bureau de lutte contre le terrorisme) du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau 9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faire face efficacement à la menace du terrorisme international

<i>Mesure des résultats</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Renforcement de la capacité des États Membres de faire face efficacement à la menace du terrorisme international grâce à l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	Augmentation du nombre de pays qui reçoivent une assistance concertée des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre intégrée de la Stratégie antiterroriste mondiale, y compris la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme [nombre de pays]	Objectif	9	7	5	3
		Estimation		7	5	3
		Résultats effectifs			5	3
b) Renforcement de la collaboration entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, les autres organisations internationales et régionales et les partenaires de la société civile en vue de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	Participation accrue des États Membres, des organismes des Nations Unies et de la société civile à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale [nombre d'ateliers de renforcement des capacités visant à faciliter la mise en œuvre de la Stratégie]	Objectif	56	22	3	2
		Estimation		22	3	3
		Résultats effectifs			3	2

Facteurs externes

11. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres sont résolus à resserrer leur coopération et les gouvernements sont disposés à collaborer les uns avec les autres dans la lutte contre le terrorisme; b) les entités compétentes des Nations Unies sont disposées à unir leurs efforts pour mener à bien, sous l'impulsion de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, les initiatives et activités du programme en apportant les contributions de fond nécessaires, en jouant un rôle moteur concernant la réalisation desdites initiatives et activités, selon qu'il conviendra, et en fournissant un appui opérationnel; c) les organisations internationales et régionales et les institutions nationales compétentes sont prêtes à collaborer avec l'Équipe spéciale pour mener à bien les initiatives et les activités du programme qui les concernent; d) les pays bénéficiaires disposent des capacités requises pour coopérer avec l'Équipe spéciale et ses entités.

Produits

12. Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 10
Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Réunion consacrée à l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	1
2. Exposés de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme à l'Assemblée générale	8
3. Réunion de haut niveau sur les questions de lutte contre le terrorisme	1
Documentation destinée aux organes délibérants	
4. Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par les organismes des Nations Unies	1
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Brochures, opuscules, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation	
5. Lettre d'information de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (« The Beam ») (disponible en anglais uniquement)	4
Activités ou documentation techniques	
Gestion et actualisation des outils ci-après :	
6. Site Web de l'Équipe spéciale	1
7. Portail du Groupe de travail sur l'assistance intégrée aux fins de la lutte contre le terrorisme	1
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
8. Réunions de coordination des entités de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme sur les activités menées dans ce domaine à l'échelle du système des Nations Unies	8
9. Réunions et ateliers de renforcement des capacités visant à accroître la participation des États Membres, des organismes des Nations Unies et de la société civile à l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale	56
Documentation destinée aux réunions interorganisations	
10. Rapports des 12 groupes de travail de l'Équipe spéciale sur l'échange des pratiques optimales et des données d'expérience relatives à l'application de divers éléments de la Stratégie antiterroriste mondiale	1

13. La répartition des ressources prévues pour le Bureau est indiquée dans les tableaux 11 et 12.

Tableau 11
Ressources nécessaires : sous-programme 6 (Bureau de lutte contre le terrorisme)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions pour 2018-2019</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Postes	–	2 838,9	2 838,9
Autres objets de dépense	–	237,5	237,5
Total (déduction faite des contributions du personnel)	–	3 076,4	3 076,4

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions pour 2018-2019</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Ressources extrabudgétaires	–	35 589,2	35 589,2
Total	–	38 665,6	38 665,6

Tableau 12
Ressources nécessaires, par objet de dépense

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions pour 2018-2019</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Postes	–	2 838,9	2 838,9
Voyages	–	198,8	198,8
Services contractuels	–	27,9	27,9
Frais généraux de fonctionnement	–	7,2	7,2
Fournitures et accessoires	–	3,6	3,6
Total (déduction faite des contributions du personnel)	–	3 076,4	3 076,4

14. Le montant de 3 076 400 dollars permettrait de financer huit postes [1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)] ainsi que les autres objets de dépense nécessaires à l'exécution du mandat du Bureau. Les ressources autres que celles affectées à des postes permettraient de financer les voyages (198 800 dollars) et les dépenses opérationnelles telles que les services contractuels couvrant le coût standard des accords de prestation de services afférents aux services d'appui à la maintenance et à d'autres services fournis par le Bureau de l'informatique et des communications (27 900 dollars), les frais généraux de fonctionnement correspondant à la location de matériel de bureau et aux services de communication (7 200 dollars) et les fournitures et accessoires, à savoir les fournitures de papeterie et de bureau (3 600 dollars). Le montant des crédits demandés s'explique par : a) les dépenses prévues au titre des six postes redéployés du sous-programme 6 (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme) relevant du Département des affaires politiques au Bureau de lutte contre le terrorisme et les autres objets de dépense afférents à ces postes; b) l'effet-report de la création de deux nouveaux postes (1 SGA, 1 P-3) que l'Assemblée générale a approuvée en juin 2017 dans sa résolution 71/291 et les ressources nécessaires à ces postes pendant la totalité de l'exercice biennal.

15. Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 35,6 millions de dollars serviraient à appuyer l'exécution des activités dont le Bureau est chargé et notamment à financer 35 postes [1 D-1, 2 P-5, 9 P-4, 8 P-3, 3 P-2 et 12 G(AC)]. Ces ressources viseraient principalement à financer les activités menées pour renforcer la capacité du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme à exécuter son programme de travail. Elles permettraient de fournir un appui essentiel à l'exécution des fonctions du Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, y compris de celles du Centre, aux fins de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale. Parmi ces fonctions, on mentionnera : a) l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités visant à faciliter l'application de la Stratégie et à stimuler la coopération internationale dans ce domaine; b) la coordination des choix de politique, l'échange des pratiques

optimales en matière de lutte contre le terrorisme et la facilitation de l'application de divers éléments de la Stratégie, avec l'appui de neuf groupes de travail de l'Équipe spéciale; c) la fourniture d'une assistance à l'application intégrée de la Stratégie à l'échelle du système des Nations Unies, avec le concours de l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste.

Chapitre 29D

Bureau des services centraux d'appui

16. Le montant révisé des ressources nécessaires au Bureau des services centraux d'appui est indiqué dans les tableaux 13 et 14.

Tableau 13
Ressources nécessaires : Bureau des services centraux d'appui

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions pour 2018-2019</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Postes	56 913,4	–	56 913,4
Autres objets de dépense	111 629,5	63,6	111 693,1
Total (déduction faite des contributions du personnel)	168 542,9	63,6	168 606,5

Tableau 14
Ressources nécessaires, par objet de dépense

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions pour 2018-2019</i>	<i>Modifications et dépenses supplémentaires</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Postes	56 913,4	–	56 913,4
Autres dépenses de personnel	2 642,8	–	2 642,8
Consultants	327,7	–	327,7
Voyages	111,8	–	111,8
Services contractuels	4 284,4	–	4 284,4
Frais généraux de fonctionnement	101 992,1	63,6	102 055,7
Frais de représentation	5,5	–	5,5
Fournitures et accessoires	1 218,0	–	1 218,0
Mobilier et matériel	1 047,2	–	1 047,2
Total (déduction faite des contributions du personnel)	168 542,9	63,6	168 606,5

17. Les ressources supplémentaires demandées au titre des objets de dépense autres que les postes, d'un montant de 63 600 dollars, permettraient de financer pendant la totalité de l'exercice biennal la location des locaux nécessaires pour les deux postes dont la création a été approuvée par la résolution 71/291.

VII. Conclusions et recommandations

18. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver le montant des ressources supplémentaires demandées, soit 1 097 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel);

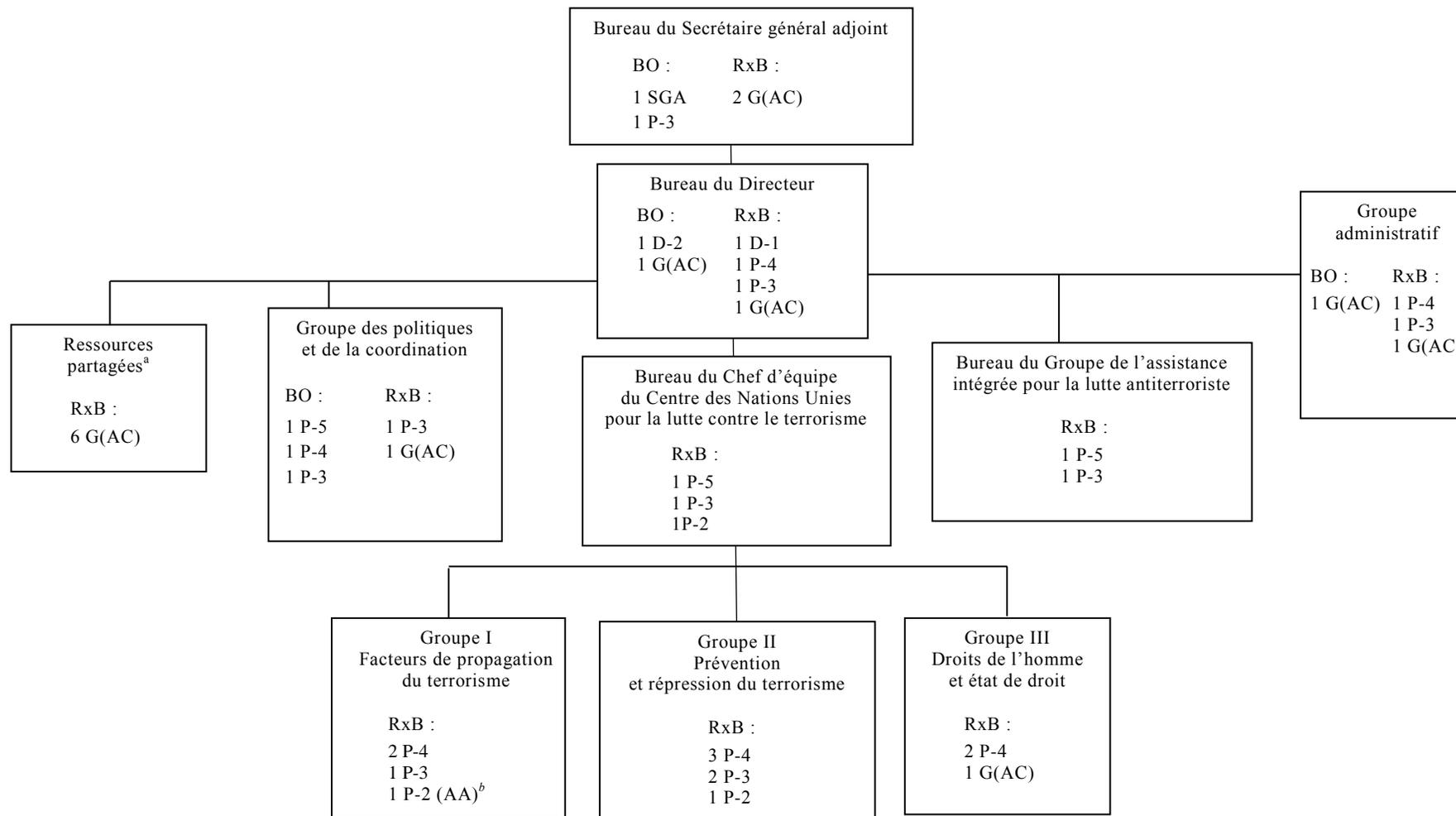
b) Ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant de 1 097 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au titre des chapitres 3 (Affaires politiques) (1 034 100 dollars) et 29D (Bureau des services centraux d'appui) (63 600 dollars) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019;

c) Ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant de 124 200 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019.

Annexe

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019

Bureau de lutte contre le terrorisme*



Abréviations : BO = budget ordinaire; RxB = ressources extrabudgétaires.

* 2 postes de P-3 et 1 de G(AC) chargés de la gestion financière du Bureau de lutte contre le terrorisme se trouvent au Service administratif du Département des affaires politiques.

^a Les ressources partagées visent à fournir au Bureau un appui à la gestion du programme.

^b Expert associé (administrateur auxiliaire).